



REGLEMENT INTERIEUR DE L'IFPRO

PRESENCE

- Une présence assidue aux cours est nécessaire pour le progrès de chaque enfant.
- Toute absence devra être signalée avant le cours.
- La ponctualité au cours est de rigueur. Tout élève avec un retard non justifié peut se voir refuser l'accès au cours.
- Les professeurs font l'appel à chaque cours.
- Cette liste d'appel est à la disposition des parents.
- La direction décline toute responsabilité en cas d'absence des élèves.
- Toute absence prolongée et non justifiée pourrait entraîner une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement d'aucune sorte.

TENUE

Le vestiaire est obligatoire pour les enfants. **Il est formellement interdit de changer les enfants hors des vestiaires.**

Les filles qui ont les cheveux longs devront les attacher avant l'entrée dans la salle de cours.

Aucun bijou ni montre n'est accepté pendant les cours.

La nourriture, les boissons autres que les bouteilles d'eau, et les téléphones portables sont interdits dans les salles.

Une tenue réglementaire peut être imposée dans certains cours.

Tout élève ne respectant pas les points ci-dessus peut se voir refuser l'accès au cours. L'IFPRO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

NIVEAUX

- Le niveau des cours est défini par les professeurs.
- Chaque professeur se réserve le droit de faire changer un élève de niveau pour sa meilleure progression.

EMPLOI DU TEMPS

- Le centre se réserve le droit de changer les professeurs de salle à tout moment.
- Les informations données dans la brochure sont sous réserve de modifications qui pourraient être apportées après édition dans l'année.
- Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires et les fêtes légales. Il en est tenu compte dans le calcul de nos tarifs.

RESPECT

- Tout élève doit respect à ses camarades ainsi qu'à ses professeurs.
- Dans le cas contraire, les parents seront immédiatement informés et l'élève pourra, en cas de récurrence, se voir refuser l'accès au cours.
- Afin de ne pas déranger le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les salles.

INSCRIPTIONS et REINSCRIPTIONS

- Les élèves inscrits dans l'IFPRO sont prioritaires durant les périodes de réinscriptions. Au-delà de cette période, le Centre ne peut garantir une place à l'élève s'il présente son inscription ou tardivement.
- Les élèves ayant un dossier incomplet ne seront pas autorisés à prendre les cours.
- Les élèves n'ayant pas réglé intégralement leur inscription ne seront pas acceptés en cours.

REGLEMENT

- Chèques vacances acceptés
- Chèques ou espèces

AFFILIATION FFD ET RENCONTRES FFD

Par son inscription, votre enfant est affilié à la Fédération Française de Danse et bénéficiera de tarifs préférentiels sur certains événements.

- Un accès à toutes les manifestations fédérales
- Des avantages « Licenciés » avec nos partenaires (réductions certains spectacles Théâtre Chaillot, vêtements et fournitures de danse, réduction sur certains stages...)

Le non respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

L'arrêt d'un cours de danse par décision personnelle ne déclenche en aucun cas le remboursement partiel de l'inscription. Seul un certificat médical est recevable.